Qui est donc celui qui jure en Mon nom et prétend que Je ne pardonnerai jamais à untel ? Certes, Je lui ai pardonné, et J’ai annulé tes œuvres !

Jundub ibn ‘Abdillah (qu’Allah l’agrée) relate que le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Un jour, un homme dit : « Par Allah ! Allah ne pardonnera jamais à untel ! » Allah dit alors : « Qui est donc celui qui jure en Mon nom et prétend que Je ne pardonnerai jamais à untel ? Certes, Je lui ai pardonné, et J’ai annulé tes œuvres ! » Dans le hadith d’Abû Hurayrah (qu’Allah l’agrée), il est dit que l’homme en question était un dévot. « Il a prononcé une parole, dit Abû Hurayrah (qu’Allah l’agrée), qui a ruiné sa vie sur terre et sa vie future. »

[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Le Prophète (sur lui la paix et le salut) nous met en garde contre le danger de la parole en nous informant qu’un homme avait juré qu’Allah ne pardonnerait jamais à un autre homme, un pécheur. Il avait, en quelque sorte, décidé pour Allah et restreint Son jugement au sien. Ceci, car il considérait avoir une grande valeur et une haute position auprès d’Allah, tandis que le pécheur avait, selon lui, une position peu honorable. Une telle attitude est un abus doublé d'un manque de respect envers Allah, Gloire et Pureté à lui, qui valurent à cet homme de connaître le malheur et la ruine en ce bas monde et dans l’au-delà.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/3415